

PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 30 mars 2015

Nombre de conseillers en exercice : 15
Nombre de présents : 12
Nombre de votants : 12

Convocation transmise le 12 mars 2015.

L'an deux mil quinze, le trente mars à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de Sepvret s'est réuni en lieu ordinaire de ses séances, salle de la Mairie de Sepvret, sous la présidence de Patrick CHARPENTIER, Maire.

Présents : Mmes et MM. les conseillers municipaux :
BARC Nathalie, BOUGOUIN Isabelle, BRISSARD Armand, BUTRÉ Sabrina, CHARPENTIER Patrick, CHESNES Dolorès, DUCOURTIEUX Jean-Claude, LACOMBE David, LINET Michel, PALLUAULT Delphine, Bertrand PARISOT, Yves THIERY.

Absents ayant donné pouvoir :

Absents excusés : *Pauline TEXIER, LIÉTARD Philippe, MENUET Céline.*

Secrétaire de séance : *BUTRÉ Sabrina.*

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Ordre du jour :

- ***Vote des taxes directes locales,***
- ***Questions diverses.***

1. **Vote des taxes directes locales**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a procédé au vote des quatre taxes directes locales pour l'année 2015.

Malgré une baisse significative des dotations de l'Etat, Le Conseil Municipal a adopté à l'unanimité (12 votes pour) le maintien des taxes votées l'année précédente soit :

- Taxe d'habitation : 19,55 %
- Taxe foncière (bâti) : 12,00 %
- Taxe foncière (non bâti) : 56,61 %
- CFE : 17,27 %

Total produit attendu : 163 975 euros

2. **Questions diverses**

- ***Cérémonie du 8 mai***

Après en avoir débattu, le Conseil Municipal décide de fixer la cérémonie le matin (à 11 heures) au monument aux Morts. La Banda de Rouillé ne pourra pas être présente puisque elle est déjà sollicitée par une autre commune le matin. Une intervention des enfants scolarisés à l'école de Chey pourrait être envisagée.

Le Conseil municipal autorise l'achat de produits alimentaires pour la confection du vin d'honneur qui suivra la cérémonie ainsi que l'achat d'une gerbe de fleurs auprès du fleuriste Ô SOLEIL.

- **Régularisation d'un chemin à Pillac**

La voirie communale empiète actuellement sur une parcelle appartenant à M. Roger Magnain. Le Conseil Municipal, après en avoir débattu, est d'accord sur le principe de rachat de cette zone (nécessaire pour l'accès aux propriétés des riverains) mais il est convenu que le nécessaire auprès du notaire ne sera fait qu'en cas de vente de cette parcelle.

Un chemin communal traverse également une autre parcelle. Ce chemin est actuellement en friche. Il est convenu pour le moment de le laisser en l'état mais un nettoyage peut être demandé à la commune.

- **Subvention club de foot**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'accorder la subvention de 1 000 euros à l'Union Sportive Chenay-Chey-Sepvret.

- **Subvention Athlétisme Mellois**

Une demande a été adressée à la mairie car 3 habitants de la commune adhèrent au club. Une aide de 10 euros par personne, soit 30 euros, est demandée à la commune. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de reporter cette demande à un prochain conseil car il serait souhaitable d'harmoniser les critères d'attribution.

- **Adhésion médecine professionnelle et préventive du centre de gestion 79**

Le Conseil d'Administration du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Deux-Sèvres a décidé lors de sa réunion du 1^{er} décembre 2014 de modifier les tarifs d'adhésion au service de médecine professionnelle et préventive à compter du 1^{er} janvier 2015. Une nouvelle convention a été établie et est soumise à l'organe délibérant.

Ainsi, après en avoir débattu, le Conseil Municipal accepte cette nouvelle convention et autorise le Maire à la signer.

- **Fleurissement de la commune**

Des plants ont été achetés et plantés à différents endroits de la commune. Monsieur André BONNET a fait 200 plants de pensées.

Il faudra prévoir l'achat de sacs de terreau pour les jardinières de la Mantelière, des Grandes Fontaines et de la Barre.

Pour maintenir les massifs propres, il est demandé que les contours soient décapés pour qu'un géotextile et du calcaire soit mis.

Il est également demandé que les trous dans la rue de la Mantelière soient rebouchés.

- **Raccordement de la chaudière à la salle des fêtes** : un rendez-vous avec le CRER aura lieu le jeudi 9 avril prochain à 9h00 à la mairie.

- **Isolation des combles – remplacement des huisseries** : un emprunt devra être contracté pour le remplacement des huisseries.

Les travaux d'isolation sur les bâtiments scolaires et le bâtiment de la mairie ayant été plus importants que prévu (quantité de ouate de cellulose sous-évaluée), le Conseil Municipal accepte la réévaluation du devis initial (d'un montant de 14 746,68 euros TTC) et autorise le paiement de la facture du 12/03/2015 d'un montant de 16 231,50 euros TTC à l'entreprise BARON Francis – 5 route de la Mothe – 79120 CHEY.

Le Conseil Municipal, après en avoir débattu, décide d'accorder le paiement de cette facture avant le vote du budget primitif de la commune et demande à la Trésorerie de Melle de bien vouloir effectuer le virement correspondant :

Facture « BARON Francis » du 12/03/2015

Montant TTC : 16 231,50 euros

Mandat administratif à passer aux comptes :

•	21311 :	1 220,40 euros
•	21312 :	11 665,08 euros
•	21318 :	3 346,02 euros

16 231,50 euros

Le Conseil Municipal certifie que le montant de cette facture sera reporté sur le budget primitif aux comptes indiqués ci-dessus.

- **Aménagement sécuritaire RD 108** : les travaux débuteront le 31 mars prochain. Une réunion de chantier aura lieu le 3 avril prochain à 8h30.

- **Aire de jeux** : deux conseillères municipales ont étudié les différentes possibilités d'installation. Cette demande venant de jeunes parents, il serait souhaitable de s'orienter vers des jeunes de 2 à 7 ans. Le budget à prévoir est situé entre 7 000 et 8 000 euros TTC (sans barrières). L'emplacement reste à définir (entre la salle des fêtes et le terrain de basket ou au lotissement des talles). Le Maire met en garde sur le choix des matériaux, il faut que ce soit des matériaux qui vieillissent bien car cette aire de jeux sera également soumise au contrôle de l'Apave.

- **Maisons bioclimatiques** : un appel d'offre a été lancé pour le recrutement d'une maîtrise d'œuvre (une tranche ferme et une tranche conditionnelle). La commission d'appel d'offre se réunira le vendredi 24 avril prochain à 14 heures à la mairie pour ouvrir et analyser les offres. La commission de la commune de Chey sera également présente. Une sélection aura lieu et les architectes retenus lors de cette sélection seront convoqués à un entretien.

- **Travaux de finition de l'Eco-Quartier** : Le Maire a demandé à la STPM de réduire les enrobés. Une diminution de 20 000 euros pourrait être envisageable sous réserve si les points suivants ne sont pas réalisés : trottoirs le long des fossés, trottoirs du chemin piétonnier, place centrale à réduire avec du calcaire ou des plantations et enrobé impasse des Ouzines.

Il a été également demandé une révision des honoraires de la maîtrise d'œuvre. Un rendez-vous avec Mme Guérif, ECP Urbanisme, aura lieu le vendredi 10 avril prochain à 10 heures à la mairie.

- **Terre Saine** : un rendez-vous avec les services du Conseil Régional aura lieu à la mairie le jeudi 9 avril prochain.

- **Ragondins** : 3 piègeurs ont été trouvés. Il conviendra de vérifier auprès de la FDGDON si une assurance couvre les risques qui peuvent être encourus lors de ces piégeages.

- **Travaux de la Barre** : un nettoyage des caniveaux a été fait. Il faudra revoir la hauteur de taille des haies.

- **Jeu des 1 000 euros** : l'inscription a été faite.

- **Sortie culturelle** : une pré-réservation d'un bus a été faite pour le samedi 6 juin prochain. Un programme devra être établi au plus vite afin que le transporteur puisse réaliser un devis et que la réservation soit validée définitivement.

- **SIVU scolaire** : les tarifs de la cantine n'ont pas été révisés. Une réunion aura lieu le 2 avril prochain.

- **SIVOM Voirie** : la participation des communes a été fixée à 12 500 euros.

- **Logiciel PESV2** : afin de faciliter le traitement des factures en PESV2, la SORAM a mis en place un module complémentaire au copieur. Le coût de ce logiciel est de 52 euros par mois sur 3 mois ou 1 598 euros HT en achat. A cela doivent être ajoutés les frais de formation (½ journée) : 450 euros HT. Le Conseil Municipal, après en avoir débattu, est d'accord sur le principe mais souhaite que les tarifs soient revus avec le fournisseur et que des précisions soient apportés tant qu'à l'assistance.

- **SIEDS** : 130 000 clients sont concernés par un rappel sur leur dernière facture pour la période de juillet 2012 à juillet 2013.

- **Autocollant Eco-quartier sur panneau publicitaire** : il s'est décollé. Il conviendra de le signaler à Citer Publicité.

- **Espaces Jeunes de Lezay** : Le Maire informe que Conseil Municipal que le Directeur de l'Espace Jeunes de Lezay est en arrêt maladie jusqu'à fin avril. Une enquête administrative a été menée qui remet en cause sa présence sur le secteur jeunesse.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 heures 05.

Fait et délibéré en séance du 30/03/2015

Liste des conseillers présents :

BARC Nathalie

BOUGOUIN Isabelle

BRISSARD Armand

BUTRÉ Sabrina

CHESNES Dolorès

DUCOURTIEUX Jean-Claude

LACOMBE David

LINET Michel

PALLUAULT Delphine

PARISOT Bertrand

THIERY Yves

Le Maire :

CHARPENTIER Patrick